



Fondation
suisse pour
paraplégiques

Association des bienfaiteurs

Rapport annuel 2023

de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 1978, l'Association des bienfaiteurs soutient les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des personnes paralysées médullaires. Les cotisations constituent la principale base financière du vaste réseau de prestations qu'offre cette œuvre solidaire unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales. Ce réseau de prestations s'étend des premiers soins à l'accompagnement tout au long de la vie des personnes blessées médullaires en Suisse.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association perçoivent un montant de soutien unique de 250 000 francs.

Photo de couverture

Grâce à l'aide directe, Marco Michel, un jeune homme tétraplégique, retrouve une bonne part d'indépendance et de flexibilité avec sa voiture adaptée.

Le rapport annuel 2023 du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP) ainsi que les rapports financiers et Nonprofit Governance présentent une vue d'ensemble des prestations fournies grâce à nos donatrices et donateurs et membres. Ils seront disponibles dès le 7 mai 2024 sur <https://report.paraplegie.ch/2023.de>.

Sommaire

Message du président	5
Rapport de situation et de performance	6
Objectifs de croissance atteints	6
Giulia et Sebastian – deux nouveaux visages en Suisse romande	7
Un résultat réjouissant côté dons – de nouveaux projets	7
La destination utile	8
Le premier contact	10
Contacts	11
Nonprofit Governance	12
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne	14
Rémunérations	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Récapitulatif des personnes du comité directeur	16
Direction Fondation suisse pour paraplégiques	18
Rapport financier	19
Bilan	20
Comptes d'exploitation	21
Flux de trésorerie	22
Variation du capital d'association	23
Notes explicatives concernant les comptes annuels 2023	24
Utilisation du résultat annuel	30
Rapport de l'organe de révision	31

Impressum

**Rapport annuel 2023
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)**

Éditrice

Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Concept/Rédaction/Réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction/Relecture

Fondation pour paraplégiques, Nottwil

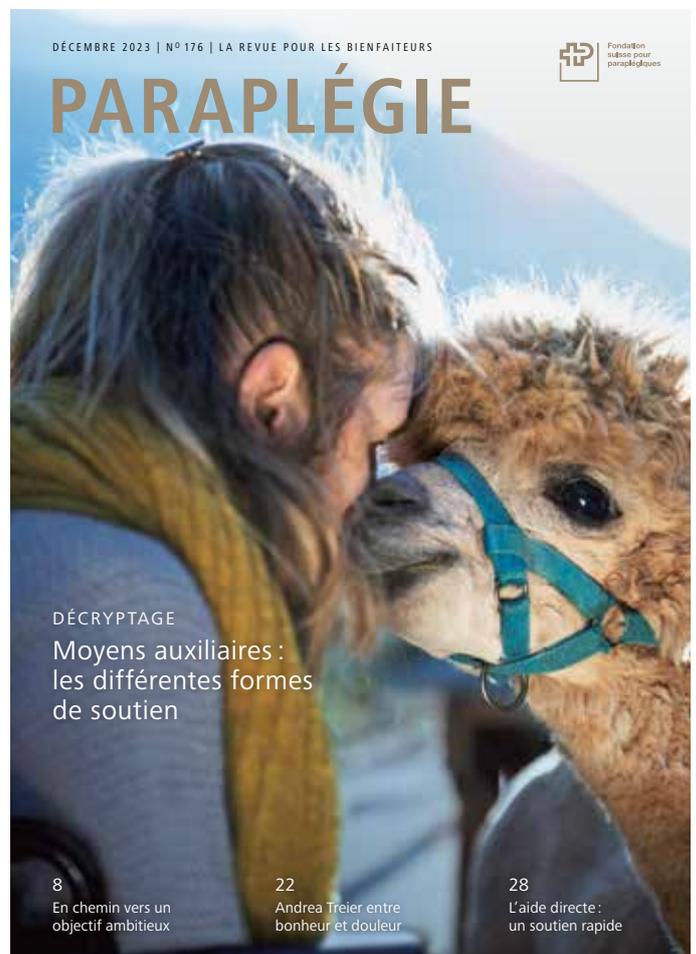
Publication en allemand et français.

Seule la version allemande fait foi.

État au 26 mars 2024

Sigles fréquemment utilisés

GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques
HSS	Hôtel Sempachersee
GZI	Institut Guido A. Zäch
IC	Interentreprises



Le magazine pour les membres «Paraplégie» informe quatre fois par an du travail réalisé par la Fondation suisse pour paraplégiques et de l'utilisation des cotisations et dons.

Message du président

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

Le nombre de défis à relever n'a pas reculé en 2023. Le Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil a, lui aussi, ressenti la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la santé, en particulier dans le domaine des soins infirmiers. C'est pourquoi il a exploité moins de lits que prévu au cours du second semestre afin de pouvoir maintenir le niveau élevé de la prise en charge des patientes et patients. Dans le même temps, l'ensemble des organisations collectant des dons en Suisse – dont la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) – ont été confrontées à un climat de consommation difficile. Ainsi, un tiers des personnes interrogées dans le cadre de l'étude annuelle GfK en décembre 2023 ont déclaré qu'elles prévoyaient de faire moins de dons aux organisations d'utilité publique.

En 2023, une étape importante pour le maintien de notre réseau de prestations a été la création d'un «comité pour la Suisse romande». En effet, nous avons constaté qu'une personne de Suisse romande avec une paralysie médullaire est admise au CSP tous les 15 jours en moyenne. Or, la FSP et son réseau y sont bien moins connus qu'en Suisse alémanique. Ce comité a donc pour objectif d'atteindre davantage de Romandes et de Romands, de les sensibiliser à la paralysie médullaire et de les inviter à devenir membres. Lancée à l'automne, une vaste campagne cross-média a marqué de premiers succès en ce sens.

C'est la première fois que nous avons entièrement conçu et produit une campagne de ce type à Nottwil. Nous n'avons pratiquement pas fait appel à des prestations externes, mais utilisé efficacement les ressources, ce qui nous a permis de réduire les coûts de production. En dépit du contexte difficile, la Fondation suisse pour paraplégiques enregistre un résultat annuel réjouissant en ce qui concerne la levée de fonds. La confiance du grand public dans notre travail reste élevée – c'est le fondement de l'offre unique de l'ensemble du Groupe suisse pour paraplégiques.

Cela n'est possible que grâce à vous, chère bienfaitrice, cher bienfaiteur, qui soutenez le travail du Groupe suisse pour paraplégiques depuis de nombreuses années. En versant votre cotisation ou en faisant un don, vous contribuez à ce que les personnes paraplégiques ou tétraplégiques bénéficient des meilleures conditions possibles à Nottwil pour le succès de leur rééducation et de leur accompagnement tout au long de la vie.

Au nom de toutes les personnes blessées médullaires, de leurs proches, mais aussi de l'ensemble du personnel du Groupe suisse pour paraplégiques, je vous remercie très cordialement de votre soutien et de votre fidélité.

Bien à vous,



Heinz Frei
Président de l'Association
des bienfaiteurs de la Fondation suisse
pour paraplégiques



Rapport de situation et de performance

Au second semestre 2023, le climat de consommation en Suisse s'est étioilé. Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), tant la situation financière personnelle que l'évolution économique générale sont appréciées plus négativement que l'année précédente. Pour la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP), sa bonne réputation est un pilier important pour que la population continue de soutenir son engagement unique en faveur des personnes paralysées médullaires.

Objectifs de croissance atteints grâce aux affiliations permanentes

Fin 2023, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) comptait 1,91 million de membres répartis sur 1,26 million de foyers. En versant leur cotisation ou en faisant un don, ils préservent le réseau de prestations de la Fondation suisse pour paraplégiques et nous permettent de répondre aux nouveaux défis. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'affiliations (personnes individuelles, couples mariés, familles

avec enfants) a légèrement augmenté. Les 10 445 personnes qui ont opté pour une affiliation permanente, valable tout au long de leur vie, ont apporté une contribution importante aux revenus de la FSP. Ainsi, près de 132 000 personnes sont membres permanents de l'AdB.

Pour acquérir des membres, l'AdB a surtout mis sur des mesures de marketing direct, complétées par des optimisations dans la fidélisation des membres. Pour celles-ci, l'attention a été portée sur les personnes de 18 ans, les anciens membres et les affiliations cadeaux. De plus, l'approche cross-média et le lien entre les mesures hors ligne et en ligne ont été renforcés.

Giulia et Sebastian – deux nouveaux visages en Suisse romande

La campagne existante en Suisse romande (« Cela peut arriver à toutes et à tous ») a été complétée par les témoignages de Giulia Damiano (Lausanne) et de Sebastian Tobler (Fribourg), puis dif-



fusée à partir de l'automne 2023 à la télévision, sur des affiches dans l'espace public et sur les réseaux sociaux. Cette nouvelle campagne renforce la notoriété de la FSP et le transfert des connaissances sur la paralysie médullaire – des facteurs cruciaux pour la levée de fonds.

Une première étude de marché représentative a montré que les messages clés sont bien compris: la campagne est émouvante, pertinente et intelligible. La notoriété de la FSP (en assisté) a augmenté en quelques mois de huit points de pourcentage (de 55 % à 63 %). Plusieurs médias grand public romands ont repris les sujets de la campagne et les récits dans des articles.

Un résultat réjouissant côté dons – de nouveaux projets

L'évolution des recettes issues de dons a été positive. En ce qui concerne les dons par legs, nous avons pu informer la population des nouvelles possibilités offertes par la révision du droit successoral. Cela profite aux projets visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes blessées médullaires, qui ne peuvent être réalisés que grâce au soutien des particuliers et des bailleurs de fonds institutionnels.

Citons par exemple le projet d'innovation «Paraverse», une plateforme sans obstacles de contenus numériques lancée en 2023, qui s'utilise avec des lunettes de réalité augmentée et une commande oculaire. Les tétraplégiques n'ayant pas l'usage de leurs mains peuvent ainsi commander un ordinateur, les portes, les lumières et les appareils de leur appartement ou encore participer virtuellement à une fête de famille.

Sensibiliser par l'émotion

Afin de sensibiliser le grand public au sujet de la paralysie médullaire et de transmettre des connaissances, le département Marketing et communication a davantage adapté le contenu aux groupes cibles en 2023. Il y a eu moins de publications sur les réseaux sociaux, mais elles ont été mieux préparées et plus pertinentes. Il en a résulté 115 000 interactions telles que des likes, des



Top 3 des dons affectés

Aide directe/en général
CHF 4,06 mio.

Construire sans obstacles
CHF 0,75 mio.

Aide directe/médecine de reproduction
CHF 0,64 mio.



Nouvelles affiliations permanentes
10 445

Affiliations permanentes
131 906



E-mails et demandes web

91 520

Appels

52 839

Versements traités manuellement

51 639



Recettes affiliations
et dons (cash)

CHF 98,6 mio.

clics et des partages (+47 %) et le nombre de followers a augmenté de 10 % pour atteindre 82 000 personnes. Notre newsletter a, elle aussi, suscité plus d'intérêt : fin 2023, plus de 300 000 personnes s'y étaient abonnées (+21 %).

Les médias nationaux et locaux ont plus souvent parlé du travail de la FSP. De plus, le service médias a enregistré une hausse des demandes. Là aussi, les contenus ont été davantage orientés vers des destinataires bien définis : les journalistes ne sont plus contactés indistinctement, mais de manière ciblée avec des contenus pertinents pour leur domaine.

En 2023, la FSP a par ailleurs lancé la production d'un podcast afin de faire découvrir le Groupe suisse pour paraplégiques à un plus large public : des témoignages touchants offrent un aperçu du quotidien des personnes paralysées médullaires et des difficultés auxquelles elles sont confrontées – droit dans le cœur des auditrices et auditeurs. Les premiers épisodes ont été très suivis et bien accueillis.

La destination utile

Fin 2023, l'espace visiteurs ParaForum a proposé à ses 23 478 visiteurs un changement de perspective passionnant : l'exposition interactive sur le campus de Nottwil et une visite guidée du Centre suisse des paraplégiques leur ont appris beaucoup de choses sur la paralysie médullaire. 3765 élèves ont aussi profité de cette offre intéressante. 105 adolescent-es ont interviewé une personne touchée dans le cadre d'un travail d'approfondissement ou de mémoire.

L'équipe du ParaForum a organisé des programmes individuels pour des associations, des clubs et des classes. Les groupes ont été à chaque fois accompagnés par une personne paralysée

Page de droite
La fonction et le design unis, les gens en fauteuil roulant ont
eux aussi besoin de porter des habits qui ont du style.
La Fondation suisse pour paraplégiques a lancé pour eux un
projet particulier de mode inclusif.



médullaire. Ils ont écouté les histoires personnelles de personnes concernées et été sensibilisés au travail important du GSP grâce aux échanges directs et aux expériences racontées.

Le premier contact

Le Service Center est la carte de visite et le premier contact pour les membres ainsi que les donatrices et donateurs. Chaque jour, quinze collaboratrices et collaborateurs prennent en charge leurs demandes – et reçoivent beaucoup de reconnaissance au nom de la FSP. En 2023, ils ont traité manuellement 244 500 demandes, dont 91 520 demandes écrites et 52 839 appels. Les services numériques proposés sur le site web sont de plus en plus utilisés : 13 936 nouvelles affiliations ont été conclues en ligne (+17,7 %).

Outre les mandats et les consultations relatifs à l'offre de la FSP, le Service Center a traité 51 639 paiements de cotisations et dons et réalisé plus de 13 300 contrôles de la qualité des données – afin d'améliorer continuellement les prestations de service.

Nottwil, le 26 mars 2024



D^r iur. Joseph Hofstetter
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel
Responsable Marketing et communication
Fondation suisse pour paraplégiques



Beatrice Müller
Cheffe des finances Fondation suisse pour paraplégiques
jusqu'au 29 février 2024

Contacts

Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs
de la Fondation suisse pour paraplégiques

T +41 41 939 51 48

heinz.frei@paraplegie.ch

D^r iur. Joseph Hofstetter

Directeur Fondation suisse pour paraplégiques

T +41 41 939 63 18

joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Suivez-nous :



facebook.com/paraplegie



twitter.com/paraplegiker



instagram.com/paraplegie



youtube.com/ParaplegikerStiftung

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

Principes

- Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).
- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente, au jour le jour, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaboratrices et collaborateurs honoraires, bénévoles et salarié-es.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donatrices et donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysé-es médullaires, notamment en fournissant une aide financière à ceux-ci ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Nottwil.

Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des para et tétraplégiques. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les paralysé-es médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi qu'aux forfaits de soins non couverts et aide les paralysé-es médullaires et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) à Nottwil,
- l'extension, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) à Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux paraplégiques et tétraplégiques et aux personnes ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP promeut la formation initiale et continue du personnel spécialisé et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paralysé-es médullaires.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public à la cause des paraplégiques et tétraplégiques, par le biais de son travail d'information. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des paraplégiques et tétraplégiques, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

Comité directeur

Organisation et composition

Le comité directeur se compose d'au moins cinq et de sept membres au maximum, dont cinq ou six doivent, en règle générale, siéger au Conseil de fondation de la FSP. Avec sept membres, trois en font partie du conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par une présidente ou un président. Les employés du GSP ne peuvent pas être parallèlement membres du comité directeur. Les liens croisés doivent être publiés.

En ce moment, deux membres du comité directeur de l'AdB sont également membres du conseil de fondation FSP.

Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

Liens croisés avec les organisations proches

Le président Heinz Frei est membre du conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Heidi Hanselmann est présidente du conseil de fondation de la FSP et membre du conseil d'administration de Centre suisse des paraplégiques Nottwil SA. Le membre Barbara Moser Blanc est membre du conseil de fondation de la FSP. Le membre Roger Suter est président du conseil d'administration d'Orthotec SA.

Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit la présidente ou le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même. Les élections ont lieu lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat est de deux ans. La durée du mandat commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance.

Lors de l'assemblée générale 2023 du 27 avril 2023, le président Heinz Frei et les membres sortants Pius Bernet, Heidi Hanselmann, Barbara Moser, Roger Suter, Sebastian Tobler et Stephan Zimmermann ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2025).

Mutations au comité directeur

Il n'y a pas eu de mutations au comité directeur en 2023.

Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Dans son champ d'attribution, le comité directeur peut arrêter des dispositions générales régissant l'affiliation ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paraplégiques médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres – écrites, électroniques et téléphoniques. Dans ce Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux ni parents proches ou par alliance ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne

Instruments d'information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s'est engagée à fournir à ses propres frais l'infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est employé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure

le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais. Pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l'AdB existent

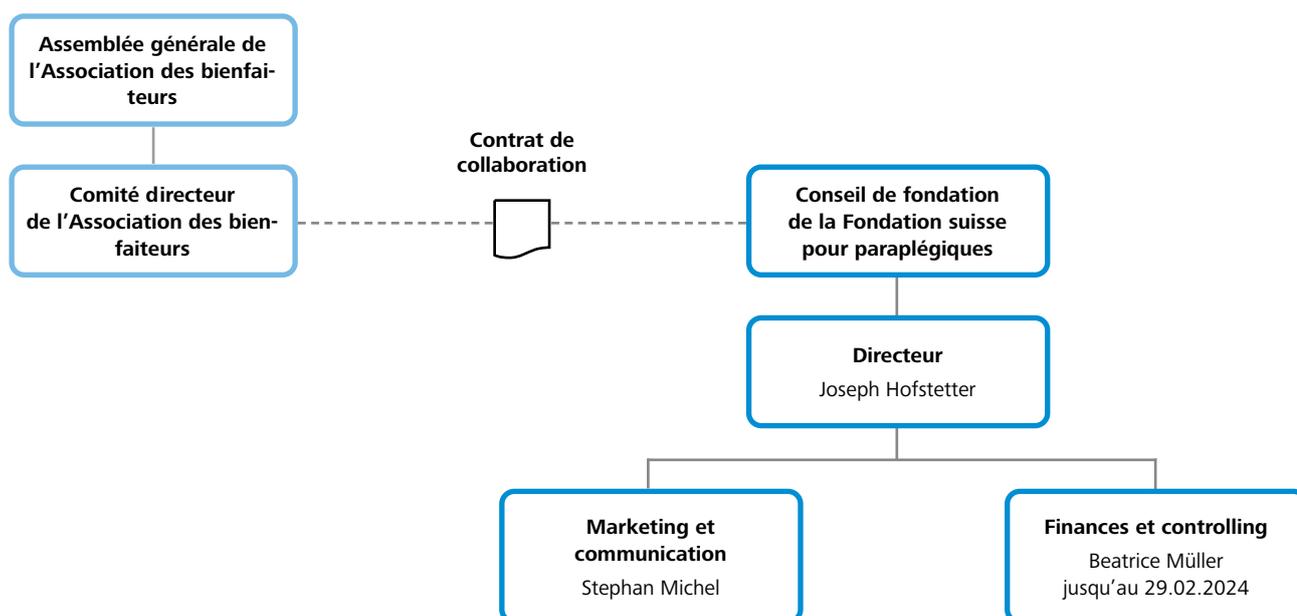
Rémunérations

Indemnisation des membres du comité directeur en exercice

Le règlement des honoraires régit les indemnisations comme suit : le président de l'AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, et le membre Heidi Hanselmann ont toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour leur travail au sein du comité directeur. En 2023, CHF 8239 de jetons de présence (contre CHF 4137 l'année précédente) ont été versés. Le comité directeur s'est réuni cinq fois en 2023 (contre deux fois l'année précédente).

Indemnisation des anciens membres du comité directeur

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du comité directeur.



Indemnisation de la direction de la FSP

La publication de l'indemnisation de la direction de la FSP chargée de gérer les affaires courantes pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement dans le rapport annuel du Groupe suisse pour paraplégiques.

Indemnisations des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Ni honoraires ni rémunération supplémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaboratrices et collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

Les risques du catalogue des risques à travers tout le groupe sont évalués chaque année. La direction FSP a évalué ces risques et a mis à jour les mesures lors de sa réunion du 5 septembre 2023. La protection des données des membres, la disponibilité du système informatique et le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constituent le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures et contrôles qui en résultent sont compilés dans le rapport sur l'évaluation des risques.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Gerhard Siegrist gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2020. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2023 se sont montés à CHF 16 483 TVA inclus (contre CHF 15 918 en 2022).

Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donatrices et donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par le Groupe suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2023 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

Membres du comité directeur



Frei, Heinz, 1958* 1
habitant à Oberbipp (BE)
—
Président
Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG 2025
Géomaticien; un des athlètes en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde; prix Sports Awards comme meilleur athlète paralympique des 70 dernières années.
Mandats:
membre du conseil d'administration d'Orthotec; membre de la Commission pour le développement stratégique du site de la FSP; ambassadeur et conférencier de la FSP; président du Spitalclub Solothurn; représentant des athlètes du handisport au comité directeur de Swiss Olympic.



Suter, Roger, 1967* 2
habitant à Lucerne
—
Vice-président
Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2025
Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen en Allemagne ainsi que MBA à la haute école de Lucerne; gérant de Celsus GmbH, Lucerne.
Mandats:
président du conseil d'administration d'Orthotec; membre du comité directeur de Hindernisfrei Bauen Luzern.



Bernet, Pius, 1957

habitant à Egolzwil (LU)

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2025

Diplôme d'économiste HES, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS, diplôme de management associatif et de NPO VMI, MBA Nonprofit-Management, Université de Fribourg. Depuis 2024, directeur de Bernet Forbes AG, Egolzwil. De 2018 à 2023, gérant de la SSBL Stiftung für selbstbestimmtes und begleitetes Leben, Emmen. De 2009 à 2018, directeur financier de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Mandats :

président du conseil d'administration de Zentrum Eymatt AG, Nottwil ; président du conseil d'administration de Alter- und Gesundheitszentrum Adligenswil AG, Adligenswil ; président du conseil d'administration de Bernet Forbes AG, Egolzwil.

Hanselmann, Heidi, 1961

habitant à Walenstadt (SG)

Membre depuis 2021, élue jusqu'à l'AG 2025

Logopédiste dipl. de la Haute école intercantonale pour la pédagogie curative. De 2004 à fin mai 2020, conseillère d'État et cheffe du département de la santé publique du canton de Saint-Gall, de 2019 à fin mai 2020, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Mandats :

présidente du conseil de fondation FSP ; présidente de la Commission de nomination et de rémunération ; présidente de la Commission demandes de soutien ; présidente de la Commission pour le développement stratégique du site ; présidente de la Commission pour le développement de l'organisation et membre du comité d'audit du conseil de fondation FSP ; membre du conseil d'administra-

3

tion CSP ; membre du conseil de fondation de la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega ; membre du conseil des hautes écoles de la Haute école suisse de logopédie Rorschach (SHLR) ; présidente de la Commission fédérale du Parc national (CFPN).

Moser Blanc, Barbara, 1954

habitant à Rheinfelden (AG)

Membre depuis 2009, élue jusqu'à l'AG 2025

Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral direction marketing et diplôme de « coaching systémique » ; études post-grades en développement d'entreprise/Change Management et psychologie ; plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction ; conseillère d'entreprise indépendante ; maîtresse de conférences en marketing ; freelance comme assesseur ; conseillère et coach pour cadres.

Mandats :

membre du conseil de fondation FSP ; membre de la commission de nomination et de rémunération ; membre de la commission pour le développement de l'organisation de la FSP.

5**Zimmermann, Stephan, D' iur., 1946**

habitant à Zurich

Membre depuis 2009, élue jusqu'à l'AG 2025

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Partenaire-conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner, Zurich.

Mandats :

membre du conseil d'administration d'Orenda Holding AG ; membre du conseil d'administration de Schilling Treuhand AG ; membre du conseil d'administration d'Orenda Services AG ; membre du conseil de fondation de l'Orenda Stiftung et de la Hediger Stiftung.

* = personne en fauteuil roulant

4**Tobler, Sebastian, 1970***

habitant à Farvagny (FR)

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2025

Ingénieur HTL en technique automobile, études postgrades en design automobile à la Haute école spécialisée bernoise. Depuis 2021, responsable du laboratoire SCI-Mobility de la Haute école spécialisée bernoise, département Technique et informatique, Bienne. Depuis 2016, CEO et cofondateur de GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, maître de conférences en technique automobile et construction automobile à la Haute école spécialisée bernoise, département Technique et informatique, Bienne.

6

Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



Hofstetter, Joseph, D' iur., 1960

habitant à Nottwil (LU)

Directeur depuis 2012

Avocat; depuis 2012, directeur de la FSP.

Mandats:

membre du conseil d'administration de ParaHelp; membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation du Fonds de bienfaisance du GSP; membre du conseil de fondation de la Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor; membre du conseil d'administration de medkey AG.

1



Meister, Florian, 1987

habitant à Adligenswil (LU)

Responsable Développement de l'entreprise et de l'innovation jusqu'au 31.12.2023

Master of Science in Business Administration; de 2015 à 2018, chef de projet Organisation, département des finances du canton de Lucerne.

2



Michel, Stephan, 1966

habitant à Rothenburg (LU)

Responsable Marketing et communication depuis 2018

Executive Master of Science in Communications Management/MSc Licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing); de 2012 à 2018, responsable marketing et communication d'entreprise au siège de la banque Valiant à Berne.

Mandat:

jusqu'en 06.2023, membre du conseil d'administration de Badi Reiden AG.

3



Müller, Beatrice, 1970

habitant à Hütten (ZH)

Cheffe des finances FSP de 2018 en 02.2024

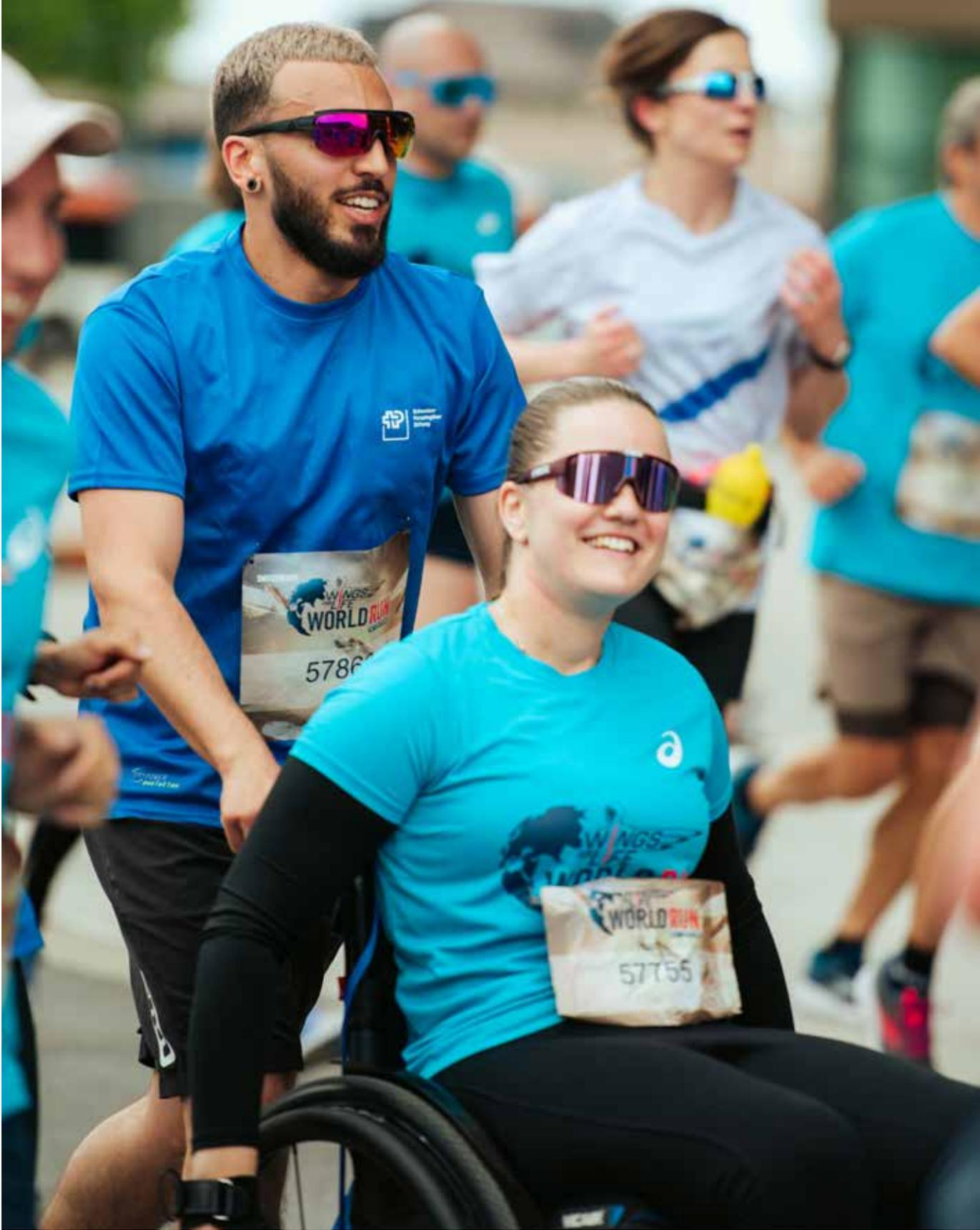
Diplôme en économie d'entreprise HES et MAS en controlling; de 2012 à 2018, responsable Finances et administration et directrice suppl. de la clinique universitaire Balgrist.

Mandats:

membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation et membre de la commission de placement de la Pensionskasse der SPG; membre du conseil d'administration de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich (BVS).

4

Page de droite
Courons ensemble pour la bonne cause:
la Fondation suisse pour paraplégiques est la
partenaire nationale du Wings for Life World Run,
un événement de levée de fonds pour les projets
de recherche dans le domaine de la paralysie
médullaire.



Rapport financier de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Bilan

CHF	Note	31.12.23	%	31.12.22	%
Actif					
Liquidités	1	6 360 339	3,7	6 963 956	4,2
Autres avoirs à court terme	2	8 674 362	5,1	2 691 012	1,6
Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante à la FSP	2	55 083 041	32,3	55 426 778	33,7
Capital mobilisé		70 117 742	41,1	65 081 746	39,5
Paiements anticipés des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes à la FSP	3	100 356 269	58,9	92 496 708	56,2
Placements liés à un objet	4	0	0,0	7 000 000	4,3
Immobilisations		100 356 269	58,9	99 496 708	60,5
Actif		170 474 011	100,0	164 578 455	100,0
Passifs					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	5 150 000	3,0	6 750 000	4,1
Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme	6	55 083 041	32,3	55 426 778	33,7
Passifs transitoires	7	18 500	0,0	10 961	0,0
Capital extérieur à court terme		60 251 541	35,3	62 187 739	37,8
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	100 356 269	58,9	92 496 708	56,2
Fonds étrangers à long terme		100 356 269	58,9	92 496 708	56,2
Fonds étrangers		160 607 810	94,2	154 684 447	94,0
Capital lié Montant de soutien		7 000 000	4,1	7 000 000	4,3
Capital d'association		2 866 201	1,7	2 894 008	1,8
Capital d'organisation		9 866 201	5,8	9 894 008	6,0
Passifs		170 474 011	100,0	164 578 455	100,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

CHF	Note	2023	%	2022	%
Produits					
Cotisations des membres	9	71 456 484	85,8	72 174 154	83,1
Dons affectés	10	5 788 423	7,0	6 202 909	7,1
IC Cotisations des membres pour collaborateurs GSP	11	135 360	0,2	131 535	0,2
Total Cotisations et dons		77 380 267	92,9	78 508 599	90,4
IC Contribution d'exploitation de la FSP	12	5 883 334	7,1	8 325 000	9,6
Revenus d'exploitation internes		5 883 334	7,1	8 325 000	9,6
Revenus d'exploitation		83 263 601	100,0	86 833 599	100,0
Charges d'exploitation					
Cotisations des membres et dons transférés à la FSP	9, 10, 11	- 77 380 267	- 92,9	- 78 508 599	- 90,5
Montants de soutien	13	- 5 883 334	- 7,1	- 8 325 000	- 9,6
Frais de personnel	14	- 8 530	- 0,0	- 3 152	- 0,0
Frais de gestion	15	- 19 277	- 0,0	- 14 249	- 0,0
Charges d'exploitation		- 83 291 408	- 100,0	- 86 851 000	- 100,0
Résultat d'exploitation avant résultat financier		- 27 807	- 0,0	- 17 401	- 0,0
Résultat annuel		- 27 807	- 0,0	- 17 401	- 0,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Flux de trésorerie

CHF	Note	2023	2022
(Méthode indirecte avec fonds liquidités)			
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation			
Résultat annuel avant affectation/retrait de capital d'organisation		- 27 807	- 17 401
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles pour l'année suivante	2, 9	343 737	1 080 708
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations affiliations permanentes les années suivantes	8, 9	- 7 859 561	- 8 093 141
Variation Dettes de livraisons et prestations	5	- 1 600 000	2 742 461
Variation autres dettes à court terme et régulations des comptes passives	7	7 539	300
Variation Paiements anticipés cotisations annuelles pour l'année suivante	6	- 343 737	- 1 080 708
Variation Paiements anticipés cotisations affiliations permanentes pour les années suivantes	8	7 859 561	8 093 141
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel)		- 1 620 268	2 725 360
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement			
Investissements/désinvestissements dans/de placements immobilisés liés à l'objet (dès 2017 sans prêt FSP)		0	0
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement		0	0
Free cash-flow		- 1 620 268	2 725 360
Flux de trésorerie découlant des activités de financement			
Hausse/baisse du financement interne au groupe (dès 2017 sans prêt FSP)	2, 6	1 016 650	- 1 022 688
Flux de trésorerie découlant des activités de financement		1 016 650	- 1 022 688
Variation liquidités		- 603 618	1 702 672
État des liquidités au 01.01.	1	6 963 956	5 261 284
État des liquidités au 31.12.	1	6 360 339	6 963 956
Variation liquidités		- 603 618	1 702 672

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Variation du capital d'association

Exercice considéré

CHF	Situation initiale au 01.01.23	Affectation	Utilisation	Situation finale au 31.12.23
Capital d'association	2 894 008	0	- 27 807	2 866 201
Capital lié Montant de soutien	7 000 000	5 883 334	- 5 883 334	7 000 000
Résultat annuel	0	- 27 807	27 807	0
Total	9 894 008	5 855 527	- 5 883 334	9 866 201

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Exercice précédent

CHF	Situation initiale au 01.01.22	Affectation	Utilisation	Situation finale au 31.12.22
Capital d'association	2 911 409	0	- 17 401	2 894 008
Capital lié Montant de soutien	7 000 000	8 325 000	- 8 325 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 17 401	17 401	0
Total	9 911 409	8 307 599	- 8 325 000	9 894 008

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire suite à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant). Le règlement «Utilisation des fonds» du compte «Montant de soutien bienfaiteurs / projets spécifiques» s'applique pour l'utilisation des fonds.

Notes explicatives des comptes annuels 2023

Bases

Informations générales

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables (Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC 21). Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant expressément la durée de l'affiliation (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultat seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations de l'année suivante ont été envoyées au début du quatrième trimestre de l'exercice considéré et les paiements pour l'année suivante déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes. Les cotisations des membres reçues sont

entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant subi un accident.

Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Depuis 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur de l'Aide directe de la Fondation suisse pour paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2023. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien pour les bienfaitrices et bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien ». Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « Autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous « Paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

Capital lié Montant de soutien

Le capital lié Montant de soutien de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaitrices et bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant;
- l'octroi d'autres montants de soutien accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP;
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 20 mai 2021.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche quiconque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

CHF	31.12.23	31.12.22
Comptes postaux	6 360 339	6 963 956
Total	6 360 339	6 963 956

La hauteur des liquidités assure la solvabilité directe pour le versement des montants de soutien. Comme l'année précédente, les montants de soutien non versés figurent sous Dettes sur livraisons et prestations de services.

2. Autres avoirs à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.23	31.12.22
Fondation suisse pour paraplégiques	1 674 362	2 691 012
Prêt lié à un objet à court terme à la Fondation suisse pour paraplégiques	7 000 000	0
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	55 083 041	55 426 778
Total	63 757 403	58 117 790

Le jour de référence, il y a un avoir de CHF 1,7 mio par rapport à la FSP, qui est disponible directement en cas de besoin ainsi qu'un prêt lié à un objet de court terme de CHF 7,0 mio. À l'exercice précédent, ces CHF 7,0 mio ont été indiqués sous Placements immobilisés liés à l'objet. De même, les cotisations payées à l'avance pour 2024 y figurent également.

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	31.12.23	31.12.22
État au 01.01.	92 496 708	84 403 567
Augmentations	10 639 352	10 653 257
Diminutions	- 2 779 791	- 2 560 116
État au 01.01.	100 356 269	92 496 708

L'augmentation des paiements anticipés des membres permanents s'explique par la forte croissance (voir note explicative 9), il y a des délimitations en fonction de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

4. Placements immobilisés liés à l'objet

Arrivant à échéance en 2024, le prêt sans intérêt de CHF 7 mio consenti à la Fondation suisse pour paraplégiques à des fins de financement de construction en 2017 a été converti en prêt lié à un objet à court terme en 2023.

5. Dettes sur livraisons et prestations de services

CHF	31.12.23	31.12.22
Montants de soutien	5 150 000	6 750 000
Total	5 150 000	6 750 000

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont baissé pour atteindre CHF 5,2 mio.

6. Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.23	31.12.22
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	55 083 041	55 426 778
Total	55 083 041	55 426 778

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent.

Les nouveaux membres adhérents à partir du 1^{er} septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante.

7. Passifs transitoires

CHF	31.12.23	31.12.22
Frais de révision	16 000	8 461
Autres passifs transitoires	2 500	2 500
Total	18 500	10 961

La position «Autres passifs de régularisation» inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2023. De même, les frais de révision ont aussi été délimités, qui sont facturés l'année suivante.

8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	31.12.23	31.12.22
État au 01.01.	92 496 708	84 403 567
Constitution sans effet sur le compte de résultat	10 639 352	10 653 257
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 2 779 791	- 2 560 116
État au 01.01.	100 356 269	92 496 708

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position «Constitution sans effet sur le compte de résultat» correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position «Dissolution avec effet sur le compte de résultat» comprend la part annuelle 2023 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

Notes explicatives du compte d'exploitation

9. Cotisations des membres

CHF	2023	2022
Affiliations annuelles		
Cotisations des membres versées		
Affiliations annuelles brutes	68 332 957	68 534 713
Variation délimitation de périodes	343 737	1 080 708
Produit total affiliations annuelles	68 676 693	69 615 421
Nombre d'affiliations au 31.12.	1 130 974	1 130 746
Produit moyen	60,72	61,57
Affiliations permanentes		
Cotisation des membres versées		
Affiliations permanentes brutes	10 639 352	10 651 874
Variation délimitation de périodes	- 7 859 561	- 8 093 141
Produit total affiliations permanentes	2 779 791	2 558 733
Personnes au 31.12.	131 906	121 461
Produit moyen	21,07	21,07
Total	71 456 484	72 174 154
Ménages	1 262 880	1 252 207
Produit moyen	56,58	57,64

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont baissé CHF 0,9 mio. Les produits issus des affiliations permanentes ont augmenté de CHF 0,2 mio.

10. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP. Les trop-perçus de l'exercice considéré ont diminué de CHF 0,4 mio par rapport à l'année précédente.

11. IC Cotisations des membres pour collaborateurs GSP

Les affiliations annuelles des collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du groupe et comptabilisées séparément.

12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela: la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

13. Montants de soutien

Pendant l'exercice considéré, CHF 5,9 mio (CHF 8,3 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres ayant eu un accident. Au total, CHF 7,5 mio (CHF 5,6 mio l'année précédente) ont été versés à 38 membres (contre 29 l'année précédente).

14. Frais de personnel

CHF	2023	2022
Honoraires membres du comité directeur	8 239	3 068
Assurances sociales	291	84
Total	8 530	3 152

Quant aux charges de personnel, il s'agit essentiellement de dédommagements versés aux membres du Comité directeur en fonction du rythme de réunion.

15. Frais de gestion

CHF	2023	2022
Révision	16 483	15 918
Comptabilité publique	- 0	- 2 500
IC Frais de locaux du Groupe	0	545
IC Frais administratifs et informatiques du Groupe	2 793	286
Total	19 277	14 249

La partie Révision inclut tant les honoraires de révision réellement versés que les délimitations pour la facture finale.

Les charges administratives et informatique IC incluent les charges internes du Groupe en rapport avec les réunion du Comité directeur et l'assemblée générale.

16. Charges financières et produits financiers

Pendant l'exercice considéré, il n'y a pas eu de charges financières ni de produits financiers pour l'Adb. Les charges financières sont entièrement débitées à la Fondation suisse pour paraplégiques.

17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. En raison de la fin des constructions d'envergure, le comité directeur a établi des lettres de patronage de CHF 28 mio, au lieu de CHF 68 mio prévu au départ. Cela permet de garantir les contrats de crédit de la FSP auprès des banques octroyant des crédits.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

19. Affectations reçues à titre gracieux

Le président et un autre membre ont renoncé à leurs honoraires d'une hauteur de CHF 6500 au total pendant l'exercice considéré.

20. Transactions avec des personnes proches

CHF	2023	2022
Fondation suisse pour paraplégiques		
Produits	6 018 694	8 456 535
dont contribution d'exploitation	5 883 334	8 325 000
Charges	77 380 267	78 508 599

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

Les produits incluent la contribution d'exploitation ainsi que les affiliations des collaboratrices et collaborateurs. Quant aux charges, il s'agit des cotisations versées à la FSP et les dons liés à l'objet reçus par les trop-perçus.

21. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2023, CHF 8239 (contre CHF 4137 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

22. Résultats après clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2023.

23. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2024 d'accepter les comptes annuels 2023 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.23	31.12.22
Résultat annuel	- 27 807	- 17 401
./. Affectation/réduction du capital d'association	27 807	17 401
Report sur le nouvel exercice	0	- 0

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2024 d'accepter les comptes annuels 2023 tels qu'ils sont présentés. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous «Variation du capital de l'association».

Pour le comité directeur



Heinz Frei
Président



Roger Suter
Vice-président

Nottwil, le 26 mars 2024

Rapport de l'organe de révision

La version française est une traduction. L'attestation de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA se réfère à la version allemande et se trouve ainsi dans le rapport annuel allemand.

**Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques**

Guido A. Zäch Strasse 6
CH-6207 Nottwil

T +41 41 939 62 62
sps@paraplegie.ch

paraplegie.ch